



Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations
Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR
FIRST NATIONS OF QUEBEC AND LABRADOR
HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMISSION

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dépôt du projet de loi C-92 : Reconnaissance des droits et de la compétence des peuples autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille

Wendake, le 28 février 2019 – L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) accueillent favorablement le dépôt du projet de loi C-92, une Loi concernant les enfants, les jeunes, et les familles autochtones. Ce projet de loi marque un changement d'attitude, tardif mais clair, de la part du gouvernement fédéral. Beaucoup reste cependant à faire pour soutenir les Premières Nations. Le gouvernement fédéral vient de franchir un grand pas et devra continuer dans cette direction. Le gouvernement provincial devra à son tour reconnaître la compétence des Premières Nations et s'engager activement et sincèrement avec nous.

« Le projet de loi fédéral sur l'unité des familles autochtones marque le début d'un vaste chantier, celui du redressement des services à l'enfance des Premières Nations. La première condition essentielle à la réussite de ce chantier sera la volonté politique de soutenir les Premières Nations dans la prise en charge de leurs enfants. La seconde condition sera l'engagement des provinces, d'abord de ne pas nuire à la volonté des Premières Nations de reprendre le contrôle sur l'avenir de leurs enfants, mais également de les supporter concrètement. Dans la foulée du projet de loi annoncé par le ministre O'Regan, je fais donc appel au gouvernement Legault pour qu'il s'engage formellement à prendre en compte l'intérêt des enfants des Premières Nations », indique le chef de l'APNQL, Ghislain Picard.

« Nous soulignons aujourd'hui un tournant important dans la relation du Canada avec nos Premières Nations; le gouvernement a commencé à prêter l'oreille aux cris de nos enfants et a établi une relation de partenariat avec nous pour que nous puissions, ensemble, créer un système dans lequel nous pouvons commencer à croire, un système qui respecte les droits de chaque nation et de chaque personne afin de déterminer nous-mêmes la façon dont il faut prendre soin de nos enfants et un système qui sera un pas dans la bonne direction pour réparer les dommages causés à nos générations. Nous nous réjouissons du soutien que le gouvernement du Canada apportera à ces travaux essentiels pour nos enfants et nos familles », soutient Derek Montour, président du conseil d'administration de la CSSSPNQL.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador.

À propos de la CSSSPNQL

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est un organisme à but non lucratif qui accompagne les Premières Nations au Québec et au Labrador dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

– 30 –

RENSEIGNEMENTS

Alain Garon
APNQL
Conseiller aux communications
agaron@apnql.com
418-254-4620

Waseskon Awashish
CSSSPNQL
Conseillère en communication
waseskon.awashish@cssspnql.com
418-842-1540, poste 2308